



Sommaire

1. Édito - Calendrier CAPA 2017
2. PPCR— Bilan mutation intra 2016
3. compte-rendu audience/enquête secteur CPE
4. Stage CPE

S3 de Paris – 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL cedex

Tél 08.11.11.03.81 (prix d'un appel local) – Fax : 01.41.24.80.59 E. Mail : s3par@snes.edu - Site Internet : <http://www.paris.snes.edu>

Une actualité riche pour les CPE !

Avec l'entrée en application de la réforme du collège et le renforcement des mesures de sécurité dans les établissements à cause des attentats, **les besoins éducatifs** dans les établissements scolaires n'ont jamais été aussi présents : renforcement de la sécurité dans et aux abords des établissements, parcours citoyen du primaire à la terminale, lutte contre les discriminations et éducation à la laïcité, lutte contre le décrochage scolaire, revitalisation de la vie collégienne et lycéenne, animation socio-éducative (apparition des CVC, pause méridienne augmentée...), renforcement du lien école/famille sont les thèmes majeurs de cette année scolaire.

Dans ce contexte, la charge de travail des CPE, que ce soit dans les collèges ou les lycées, **s'en trouve bien alourdie et nécessiterait une augmentation significative** des postes de CPE. L'académie de Paris, qui compte déjà 29 CPE contractuels, ne récupèrera que 2 postes sur les 250 qui seront créés cette année. Cette faible dotation ne permettra pas de combler les besoins.

Pour autant la situation difficile et particulière, dans laquelle nous sommes confrontés en ce moment, ne doit pas nous empêcher de rester vigilants sur le **respect de la circulaire de missions d'août 2015, notamment sur la question du temps de travail** (35 heures hebdomadaires) et sur le contenu des tâches qui nous sont confiées. Face à la pression exercée par la hiérarchie, il convient de rappeler que les CPE ne sont ni des spécialistes de la sécurité ou de la discipline ni des super-secrétaires. **Le cœur de nos missions reste l'éducatif et le suivi des élèves.** Le Snes reste tout particulièrement vigilant sur ces points et le rappelle à chaque occasion à l'administration et à l'inspection vie scolaire.

Enfin, nous abordons l'année 2017 avec l'entrée en application du Protocole « Parcours professionnels, carrières, rémunérations », appelé PPCR. Cet accord entraîne des augmentations de salaires, certes encore bien trop faibles, et améliore le déroulé de l'avancement de la classe normale en unifiant le passage dans les échelons (disparition du choix et du grand choix). Surtout, une classe exceptionnelle est créée avec la possibilité pour les CPE d'accéder à la « hors-échelle A ». Cette avancée est importante pour notre corps puisqu'elle devrait permettre l'accès aux concours des inspections. La voie pour accéder au corps des inspecteurs « vie scolaire », **est tracée et la section CPE du Snes est bien décidée à obtenir enfin la concrétisation de cette revendication historique.**

De ce nouveau Protocole, des résultats de l'enquête auprès des CPE que le Snes-Paris lance et d'autres points de l'actualité concernant notre catégorie, nous vous proposons de les présenter et d'en discuter lors du stage organisé par le Snes Paris au lycée Voltaire le mardi 14 mars 2017. **Cette rencontre est ouverte à tous les collègues CPE, adhérents et non adhérents, titulaires ou contractuels.**

Pascale Johnen-Heuberger, Commissaire paritaire Snes

Calendrier Prévisionnel Commissions CPE

GT vérification barème INTER
16 janvier 2017

CAPA Congé formation
28 février 2017

CAPA Notation
4 avril 2017

GT vérification barème INTRA
9 mai 2017

CAPA INTRA
1er juin 2017

CAPA
Hors classe + notation
14 juin 2017 matin

GT
Phase ajustement TZR
5 juillet 2017

Stage syndical académique

Mardi 14 mars 2017
(voir page finale)

RAPPEL

Merci de nous communiquer toute modification de vos coordonnées à cpe@paris.snes.edu ou de les modifier directement sur www.snes.edu

LE POINT SUR LE PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations)



La FSU, fédération à laquelle appartient le Snes, s'est fortement impliquée dans les discussions sur le PPCR. Cet accord, malgré des insuffisances notables, va dans le sens d'une amélioration globale de la carrière de tous les personnels.

La revalorisation salariale

Ce processus combine une attribution de points d'indice supplémentaires aux différents échelons, une conversion d'une partie des indemnités en points d'indice et la revalorisation de la valeur du point aux 1er juillet 2016 et au 1er février 2017.

Les mesures de carrière

La classe normale ne sera plus parcourue selon trois rythmes (grand choix, choix et ancienneté) mais sur un rythme commun d'une durée maximale de 26 ans. 30% des personnels bénéficieront d'une réduction d'un an lors du passage du 6ème au 7ème échelon et du 8ème au 9ème échelon.

La hors-classe sera accessible à tous les personnels ayant au moins atteint le 9ème échelon depuis 2 ans.

Une classe exceptionnelle, accessible à partir de la hors-classe, sera créée au 1er septembre 2017. L'échelon terminal de ce grade est l'échelle-lettre A (HEA) pour les CPE. Cette classe exceptionnelle sera accessible selon deux modalités :

- aux personnels CPE étant au moins au 3ème échelon de la hors-classe et ayant été affectés au cours de leur carrière au moins 8 ans en éducation prio-

ritaire ou ayant été professeur formateur académique.

- à tous les autres personnels CPE ayant atteint le dernier échelon de la hors-classe, pour un maximum de 20% du contingent annuel de promotions.

L'évaluation

Le ministère revoit les modalités de l'évaluation des personnels qu'elle organise sous forme de « rendez-vous de carrière ». La note annuelle donnée par le chef d'établissement disparaît et ces « rendez-vous » seront constitués d'une séance d'inspection avec l'IPR et d'un entretien avec le chef d'établissement.

Cette évaluation fera l'objet d'un compte-rendu (dont les critères devraient être fixés nationalement) rempli par l'IPR et le chef d'établissement, conclu par un avis final du recteur en vue d'une réduction d'un an de la durée de séjour aux 6ème et 8ème échelons.

Pour les CPE, il s'agit d'une évolution importante puisque nous sommes désormais alignés sur les corps des enseignants et la légitimité de la revendication d'inspecteurs « vie scolaire » **issus du corps des CPE s'en trouve renforcée**. La création de la classe exceptionnelle avec l'accès à l'échelle-lettre A rend désormais cet objectif réalisable.

Pour conclure, le PPCR apporte des améliorations de rémunérations et de carrières pour les personnels mais le Snes continue à se battre pour l'aboutissement de l'ensemble de ses revendications : plan de rattrapage de la valeur du point d'indice, réduction de la durée des premiers échelons, passage automatique à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle pour le plus grand nombre.

Bilan de la CAPA mutation INTRA 2016 : une victoire à mettre au crédit du Snes !

Lorsque les commissaires paritaires Snes ont reçu les documents de l'administration pour la préparation du mouvement Intra du 3 juin 2016, ils ont eu la surprise de constater que des postes annoncés vacants ou qui auraient dû être vacants suite à une mutation (collèges Valmy, La Grange aux belles, Balzac, Melies, Lucie Faure, Clémenceau, Rouault, lycées Colbert et Jenatzy) avaient finalement été « bloqués » **à la veille du mouvement, ... appauvrissant encore plus les possibilités de mutation pour les CPE.**

Les commissaires paritaires Snes ont alors refusé de siéger demandant à l'administration de débloquent les postes. Après d'après négociations, les élus Snes ont obtenu le déblocage des collèges Valmy, La Grange aux belles, Melies, des lycées Jenatzy et Colbert. Surtout, ils ont obtenu que le lycée Racine et le collège Chaptal passent enfin au mouvement après des années de blocage pour stagiaire. La CAPA s'est alors réunie le 16 juin et a entériné ces avancées.

Ce qu'il faut retenir de ce mouvement 2016 pour tous les CPE : ne pas hésiter à formuler des vœux car des opportunités de mutation peuvent intervenir jusqu'au jour de la CAPA grâce à l'action de vos élus.

Compte-rendu de l'audience du SNES au Rectorat

En juin 2016, les commissaires paritaires Snes ont été reçus à leur demande en audience par Mme Depoyand-Duvaud, Secrétaire générale, accompagnée de M. Riquier, Inspecteur Vie scolaire et de M. Hossatte, Directeur des ressources humaines.

Plusieurs points ont été abordés par les commissaires paritaires :

- Le corps des CPE ne se sent soutenu par le rectorat **ou par l'inspection Vie Scolaire**

La nouvelle circulaire des missions du 15 août 2015 est **encore trop ignorée par les chefs d'établissement, certains confiant toujours des tâches aux CPE qui ne rentrent pas dans leurs compétences, mais plutôt dans celles du défunt Surveillant général. Les 35 heures, si elles ne sont plus contestées officiellement, restent d'une application difficile. Surtout, nombreux sont les CPE qui, du fait d'une surcharge importante de travail, travaillent en réalité au-delà des 35 heures sans compensation financière ou de temps.**

Cette situation est source de trop nombreux conflits et de souffrance au travail : les commissaires paritaires **ont demandé au rectorat de rappeler aux chefs d'établissements l'application stricte des 35 heures par une lettre de cadrage.**

- La souffrance au travail

En réponse à l'évocation de plusieurs situations individuelles, le secrétariat général insiste sur l'existence de mesures de prévention mises en place par l'académie et la possibilité de saisir le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique.

Quant à l'inspection vie scolaire, si elle reconnaît qu'une partie des personnels CPE est en souffrance, elle ne fait pas la même analyse et minimise souvent les origines hiérarchiques des difficultés !

Plus généralement, la Secrétaire générale indique que **lorsque l'administration est saisie par un collègue, elle doit mener une enquête administrative et que si le har-**

cèlement est avéré, elle prend les mesures nécessaires conformément à l'axe 5 du projet académique.

Concrètement, nous invitons les collègues victimes **d'actes de maltraitance à nous contacter. Nous demandons ensuite un rendez-vous avec le responsable de la division des personnels et nous accompagnons le collègue à cet entretien afin que des mesures de protection soient mises en place, la plupart du temps un départ provisoire sur la zone de remplacement est proposé au collègue en souffrance. Le CHSCTA a plusieurs fois été saisi de situations de harcèlement chez les CPE.**

- Les postes à profil

Le Snes a rappelé son opposition au profilage de certains postes, le plus souvent des postes recherchés avec un logement de fonction : **tout CPE, de par son recrutement par concours, peut s'adapter à tout type d'établissement.**

- Le mouvement intra de juin 2016

Le Snes regrette le nombre important de postes bloqués pour les stagiaires, ce blocage représentant un tiers des postes normalement disponibles. Le Snes a **aussi mis en évidence la dérive de certains chefs d'établissement qui favorisent le blocage de postes CPE pour y placer un contractuel de leur choix (par ex. les collèges REP+) parfois avec le soutien sous forme de pétition des collègues enseignants ou mieux encore, ne déclarent pas le poste pour y conserver un CPE non titulaire alors que le poste devrait être au moins proposé à un titulaire en zone de remplacement .**

La Secrétaire générale rappelle la règle de la fonction publique : les titulaires doivent passer avant les **contractuels mais souligne qu'il peut y avoir des situations spécifiques. Elle considère que les contractuels titulaires d'un CDI peuvent faire l'objet de ce traitement un peu particulier, position que ne partage pas le Snes qui a poursuivi son combat pour un plus grand nombre de postes lors de la CAPA intra (voir ci-dessus)**

ENQUETE DU SECTEUR CPE DU SNES-PARIS

Nous lançons une grande enquête auprès de la catégorie afin de mesurer les difficultés rencontrées sur le terrain dans l'application de notre circulaire de 2015 et d'élaborer des revendications conformes aux souhaits des collègues. **L'enquête est téléchargeable sur la page de Une du site du S3.**

N'hésitez pas à la compléter et à nous la renvoyer, soit à l'adresse du Snes Paris (3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex), soit par mail à l'adresse suivante : cpe@paris.snes.edu, Plus vous serez nombreux à nous répondre, plus les résultats seront exploitables et crédibles pour l'administration.

DERNIERE MINUTE : inspection des CPE en réponse à une délégation !!

Alors qu'une délégation du lycée Voltaire était reçue par la DASEN afin d'exposer la situation difficile de la cité scolaire et notamment au lycée en raison de l'augmentation démesurée du nombre d'élèves ces dernières années, elle a appris avec stupéfaction que la réponse de la hiérarchie était de diligenter une inspection des CPE. Nous dénonçons ce procédé honteux qui utilise notre catégorie comme un bouc-émissaire. Les collègues enseignants de Voltaire ont déposé un préavis de grève pour le jour de l'Inspection et les commissaires paritaires Snes étaient présents aux côtés des collègues CPE pour recevoir les inspecteurs.

Stage CPE au Lycée Voltaire : Venez nombreux !

2016-2017 : UNE ACTUALITE RICHE POUR LES CPE
Mardi 14 mars 2017 de 9H00 à 17H00 au Lycée Voltaire
101, rue de la République 75011 Paris
(Ligne 2 ou ligne 3 : métro Père-Lachaise)

Programme prévisionnel

Le matin :

- Accueil
- Actualité nationale : LE PPCR
- Actualité académique : Compte-rendu de l'enquête du SNES-FSU auprès des CPE

L'après-midi :

- Difficultés d'exercice du métier : tour de table, temps d'échange et réponses collectives
- Point sur les Mutations et les prochaines CAPA
- Conclusion

Ce stage est ouvert à tous les CPE syndiqués, non syndiqués, titulaires et non titulaires.

Votre demande devant être déposée à votre administration 30 jours avant la date du stage
soit avant le 14 février 2017

Vous trouverez le modèle de demande d'autorisation d'absence pour formation syndicale sur le site du S3 à l'adresse suivante : <http://www.paris.snes.edu/stages/>

Afin que nous puissions évaluer le nombre de participants, merci de confirmer votre inscription à l'adresse cpe@paris.snes.edu OU en nous retournant le coupon-réponse ci-dessous au SNES-Paris, secteur CPE, 3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex

COUPON-REPONSE STAGE CPE

Nom/prénom :

Etablissement d'exercice:

Adresse Mail/Téléphone :

Je souhaite participer au stage du 14 mars 2017 : oui non

Quelles questions souhaiteriez-vous voir aborder lors du stage :

Pensez à votre adhésion !

Tout au long de l'année on peut adhérer !



En ligne en allant sur www.paris.snes.edu/adhesion

Connaitre et faire défendre ses droits, être conseillé et appuyé efficacement dans ses démarches, bénéficier d'informations complètes et sûres, construire ensemble le système éducatif, se faire entendre en participant à un mouvement majoritaire... Les raisons d'adhérer aux SNES sont nombreuses. L'adhésion donne droit à un crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation.

